



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 27 MARS 2019 A 18H30
établi conformément aux dispositions
des articles L 2121.23 et L 2121.25 du Code Général
des Collectivités Territoriales

Conseillers :

En fonction	:	33
Présents	:	24
Procurations	:	07 (un élu ayant donné procuration est arrivé en cours de séance)
Excusés	:	03

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Fabien ENGELMANN, Maire.

ETAIENT ABSENTS :

M. CENTOMO, Adjoint au maire a donné procuration à M. le Maire,
Mme WANDERS, Conseillère municipale a donné procuration à Mme PARREZ, Adjointe au Maire,
Mme SPRINGMANN, Conseillère municipale excusée,
M. HAINY, Conseiller municipal excusé,
Mme PUTZ, Conseillère municipale a donné procuration à M. FRANCONI, Adjoint au Maire,
M. FRIEDMANN, Conseiller municipal a donné procuration à M. DEWALD, Adjoint au Maire,
M. HAUCK, Conseiller municipal a donné procuration à Mme WEBER, Conseillère Municipale,
Mme TAKACS, Conseillère municipale excusée,
M. DAVID, Conseiller municipal a donné procuration à M. MARICHY, Conseiller Municipal,
Mme IORIO, Conseillère municipale a donné procuration à Mme PELLEZ, Conseillère Municipale pour les points 1 à 8.

Le Conseil Municipal réuni en séance ordinaire :

1 ⇒ à l'unanimité, désigne Madame Murielle DEISS, Adjointe au Maire, en tant que secrétaire de séance ;

2 ⇒ à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance en date du 28 février 2019 ;

3 ⇒ entend le compte-rendu de la décision suivante du Maire du service Etat-Civil :

- rétrocession gratuite à la ville de Hayange de la case quinzenaire au columbarium série C8 N° 13 sise au cimetière de Hayange « Notre Dame » acquise le 22 mai 2003 par la concessionnaire Madame MIDON née RODET Marie-Thérèse ;

4 ⇒ entend le compte-rendu des décisions suivantes du Maire du service des Finances :

- Décision n°2019-006 portant remboursement d'assurance de 321 € relatif à un choc de véhicule ;
- Décision n°2019-008 portant renouvellement d'adhésion à la Fédération Départementale des Maires et Présidents d'EPCI de la Moselle (125 €) ;
- Décision n°2019-009 portant renouvellement d'adhésion à l'association des Maires des Arrondissements de Thionville Est-Ouest (150 €) ;

- Décision n°2019-013 portant remboursement d'assurance complémentaire de 580.74 € relatif à un choc de véhicule.

5 ⇒ entend le compte-rendu des décisions suivantes du Maire des services Techniques :

- Décision en date du 15 février 2019 de passer un avenant n° 1 au marché n° 27/18 avec la société GIL & ASSOCIES sise ZA des quinze quarts à 55430 Belleville-sur-Meuse pour la réhabilitation de l'ancienne trésorerie en bureaux de police sis 29 rue Clémenceau à Hayange – lot n° 6 – carrelage afin d'y inclure une modification rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir, notamment le soulèvement d'une partie du carrelage dans l'entrée, le bureau des plaintes et les toilettes portant le montant du marché à 5 932,- € H.T. soit une augmentation d'environ 137 %.
- Décision en date du 27 février 2019 de passer un avenant n° 1 à l'accord-cadre n° 08/18 pour la maintenance du réseau d'éclairage public avec la société ELECTROLOR, sise route de Saulnes à 54590 Hussigny-Godbrange afin d'y inclure les modifications suivantes prenant effet le 1/05/2019 :
La mise à jour du nombre de points lumineux d'éclairage public,
La tournée mensuelle de dépistage des points défectueux de l'éclairage public désormais effectuée par les services techniques de la Ville,
Un bordereau supplémentaire de prix unitaires concernant l'entretien des stades.
Le montant initial de la maintenance annuelle de 3262.00 € HT passe à 3173.06 € HT. Le montant maximum initial de 221 000,- € HT reste inchangé pour la durée totale de l'accord-cadre.
- Décision en date du 5 mars 2019 d'insérer dans le marché n° 42/15 pour la vérification périodique des extincteurs et RIA avec la société 3 PROTECTION, sise 41 rue Fontaine St Martin à 10120 ST ANDRE LES VERGERS, un bordereau de prix supplémentaires concernant des articles non prévus initialement. Le montant maximum de 206 000,- € HT reste inchangé pour la durée totale du marché.
- Décision en date du 5 mars 2019 d'inclure dans le marché n° 38/15 pour l'entretien et la maintenance des toitures des bâtiments communaux avec la société CIBE, sise 12 rue St Fiacre à 57100 THIONVILLE, des prestations supplémentaires dans le bordereau des prix des réparations ordinaires concernant le remplacement d'éclairants de toiture. Le montant du marché est fixé sans minimum ; le montant maximum de 206 000,- € HT reste inchangé.
- Décision en date du 11 mars 2019 de passer un marché selon la procédure adaptée avec la société COLAS sise 68 rue des Garennes à 57152 MARLY, pour des travaux d'entretien de voiries – programme 2019 pour un montant de 126 546.78 € TC variante exigée incluse.

6 ⇒ concernant l'adoption de l'opération consolidation, restructuration de l'ouvrage de la Fensch (Couverture) et réaménagement de la place de la Résistance et de la Déportation et de l'espace Raymond Gatti, avec 24 voix POUR, 4 voix CONTRE et 1 ABSTENTION :

- approuve le descriptif et le coût des travaux,
- autorise le Maire à engager le projet dont le montant des travaux s'élève à 3 183 880 € H.T,
- approuve le plan de financement ci-après,

Plan de Financement	Montant en € HT
Dépenses	
Montant global de l'opération	3 183 880 €
Recettes	
Etat DSIL (taux 20%)	636 776 €
Conseil Départemental de la Moselle	636 776 €
Conseil Régional Grand-Est	226 400 €
Autofinancement ou emprunt à la charge de la commune	1 683 928 €
Total	3 183 880 €

- assure le financement de la partie non couverte par la subvention demandée,
- inscrit les crédits au budget primitif 2019 et 2020,
- autorise le Maire à signer tout document relatif aux demandes de subventions,

- sollicite les services de l'Etat dans le cadre de la DSIL 2019 pour un montant de 636 776 € et un taux de subvention de 20 %,
- adhère au dispositif AMITER,
- sollicite les services du Conseil Départemental de la Moselle,
- sollicite les services du Conseil Régional Grand-Est ;

7 ⇒ à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la procuration postale donnant pouvoir à Mmes Sophie LAFOLIE, Nathalie RATZEL, Sandrine PETRUZZI et Mylène LOMRE afin de retirer et de recevoir les cartes nationales d'identité ;

8 ⇒ instaure le Rapport d'Orientation Budgétaire 2019 ;

9 ⇒ avec 29 voix POUR et 1 voix CONTRE autorise la cession du terrain de 22m2 sis section 28 parcelle 78 sise 7 rue de l'Eglise à Hayange Marspich à la SCI G et S IMMO sise 66 rue Charles de Gaulle à SEREMANGE au prix de 2000 euros et autorise M. le Maire à signer les documents s'y rapportant ;

10 ⇒ à l'unanimité accepte les principes de recrutement des emplois jeunes vacances 2019 ;

11 ⇒ prend connaissance de la nouvelle carte scolaire pour la rentrée 2019 à savoir
Ecole élémentaire Jean de la Fontaine : Attribution du 12^{ème} poste élémentaire, 15^{ème} poste de l'école
Ecole primaire Jules Verne : Attribution 1^{er} poste ULIS-TFC, 14^{ème} poste de l'école ;

12 ⇒ à l'unanimité autorise M. le Maire à reconduire le contrat Enfance et Jeunesse avec la CAF de la Moselle pour 2019-2022 et à signer tous les documents s'y rapportant.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 19H30

Hayange, le 27 mars 2019

Le Maire,

Fabien ENGELMANN
Conseiller Régional Grand Est

